



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES



La Direction
de la **DÉFENSE** et de la **SÉCURITÉ CIVILES**

• Prévenir • Alerter • Secourir



Au cœur des situations d'urgence,

▲ Rattachée au ministère de l'Intérieur, la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles (DDSC) est la structure centrale, responsable de la gestion des risques en France, qu'il s'agisse des accidents de la vie courante ou des catastrophes majeures.

▲ Placée sous l'autorité d'un préfet, haut fonctionnaire de défense, elle compte dans ses rangs 2 500 personnels civils et militaires répartis sur 60 sites, dont le siège d'Asnières-sur-Seine. Au quotidien, ils soutiennent l'action locale des sapeurs-pompiers, des bénévoles, des associations, des préfetures et des mairies.

▲ Dans les situations d'urgences, cette mosaïque de personnels et de compétences agit de concert avec les autres ministères notamment ceux de la Défense, de la Santé, de l'Environnement et des Transports pour mobiliser les experts et les matériels spécialisés.

▲ Ces hommes et ces femmes portent parfois les couleurs de la France à l'étranger à la demande d'un pays sinistré par une catastrophe naturelle.

▲ Après la promulgation de la loi de modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004, la DDSC s'est adaptée pour être en phase avec son temps. Le citoyen est désormais le premier acteur de la Sécurité civile □



la sécurité civile

La DDSC s'articule autour de quatre pôles de compétences :

- les services opérationnels nationaux ;
- les sapeurs-pompiers et les autres acteurs du secours ;
- la gestion des risques ;
- l'administration et la logistique.

Le directeur de la Défense et de la Sécurité civiles s'appuie également sur trois entités spécialisées et un établissement public :

- l'inspection de la Défense et de la Sécurité civiles, au service des SDIS et des acteurs du secours ;
- la mission des relations internationales, dans un contexte géopolitique international complexe où aucun pays ne peut faire face, seul, à une crise majeure ;
- le service du haut fonctionnaire de Défense, chargé de coordonner les actions de Défense civile pour tout le ministère de l'Intérieur ;
- l'école de formation des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), établissement public de l'État



LES SERVICES OPÉRATIONNELS

▲ Pour soutenir les services territoriaux de Sécurité civile, le ministre de l'Intérieur dispose des services opérationnels de la DDSC. Ils interviennent sur l'ensemble du territoire français et contribuent aux actions internationales de secours, notamment dans le cadre du mécanisme communautaire de coopération renforcée dans le domaine de la protection civile.

▲ Répartis dans 20 centres et 6 antennes en métropole et outre-mer, les 307 démineurs ont trois missions principales : la neutralisation et la destruction des munitions des deux derniers conflits mondiaux ; la détection, la neutralisation et la destruction des objets suspects ; la sécurisation des voyages officiels et des grandes manifestations.

▲ Chaque année, les 40 hélicoptères de la Sécurité civile, mis en œuvre par 210 pilotes et mécaniciens sauveteurs, portent secours à 10 000 personnes. Implanté dans 21 bases en métropole et 1 en Guadeloupe, le groupement hélicoptère dispose à Nîmes, d'un centre de formation des équipages et d'un centre de maintenance des appareils avec une cinquantaine de techniciens.

▲ L'appui aérien à la lutte contre les feux de forêts est assuré par les avions de la base de Marignane.



▲ La Sécurité civile dispose ainsi d'une flotte de 25 bombardiers d'eau (Canadair, Tracker et Dash 8) et de 3 avions de liaison et d'investigation. Les bombardiers d'eau effectuent, en moyenne, 10 000 heures de vol et 18 000 largages par an.

▲ Les formations militaires de la Sécurité civile renforcent les sapeurs-pompiers territoriaux lorsque les circonstances exigent un appui ou une préparation particulière face aux risques. Ces sapeurs-sauveteurs, issus de l'arme du génie, sont notamment compétents dans les domaines des feux de forêts, des risques technologiques et de la recherche de personnes ensevelies. Basés à Nogent-le-Rotrou (28), Corte (2B), Brignoles (83), les 1 500 hommes et femmes des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) participent également aux actions internationales de secours ▢



LES SAPEURS-POMPIERS ET LES ACTEURS DU SECOURS

▲ La sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours est l'interlocuteur privilégié des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Elle réunit et met à disposition les informations utiles à la gestion locale et au pilotage national de ces services. Elle assure le secrétariat de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS). Mise en place par la loi de modernisation de la Sécurité civile, cette instance est une nouvelle structure de concertation entre l'État, les élus et les SDIS.

▲ Elle définit la doctrine d'emploi des 250 000 sapeurs-pompiers civils et militaires, qu'ils soient professionnels ou volontaires. Cette sous-direction arrête les référentiels de formation et habilite les écoles à délivrer les attestations de capacité. Elle anime les travaux de normalisation, de préconisation ou de spécification des équipements.

▲ Elle a la responsabilité des textes régissant les conditions de travail, la rémunération et la protection sociale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Elle assure la gestion nationale des officiers de sapeurs-pompiers et instruit la nomination conjointe aux emplois de direction.

▲ Elle anime la politique nationale en faveur du volontariat des soldats du feu. Elle agréé les associations qui concourent à la sécurité civile et promeut le développement des réserves communales de Sécurité civile.

▲ Au titre de la tutelle de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), elle concourt à l'élaboration du contrat d'établissement et à l'évaluation de ses performances ▢





LA GESTION DES RISQUES

▲ Pour faire face aux catastrophes ou aux interruptions éventuelles de la vie nationale, la sous-direction de la gestion des risques s'applique à maîtriser les trois phases de la crise : la préparation, la réponse et le retour d'expérience.

Dans ces domaines, elle anime et soutient le travail des représentants de l'État dans les zones de défense et dans les départements.

Elle assiste le directeur de la Défense et de la Sécurité civiles dans sa mission de membre du comité exécutif du conseil national de la Sécurité civile.

▲ En relation avec de très nombreux organismes, cette sous-direction analyse le risque quelle que soit son origine (naturelle, technologique, nucléaire, pollution marine...). Elle assure, en propre, la prévention et les réglementations en matière d'incendie.

▲ Elle définit également le cadre de la planification des secours des mesures de Défense civile. Elle s'investit dans l'information et la sensibilisation des populations aux risques et menaces, y compris les systèmes d'alerte. Active dans la politique nationale d'exercices de Défense et de Sécurité civiles, elle organise le retour d'expérience et contribue à assurer la formation à la gestion des risques et des opérations.



▲ Enfin, elle assure la veille de Sécurité civile en liaison avec les états-majors de zones de défense, les autres centres opérationnels nationaux et le centre d'information et de suivi de la commission européenne. Pour cela, elle met en œuvre en permanence le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et sur décision du ministre, la cellule interministérielle de suivi des crises (CISC). C'est elle qui assure l'information du gouvernement et qui répond aux demandes de renforts des préfets de zone ou des États étrangers en mobilisant les moyens appropriés, publics ou privés □



L'ADMINISTRATION ET LA LOGISTIQUE

▲ La sous-direction de l'administration et de la logistique (SDAL) assure le suivi des personnels affectés à la DDSC. Elle prépare et exécute le budget de la mission Sécurité civile, conseille les services dans le domaine juridique et assure le soutien logistique, immobilier et informatique des services opérationnels de la sécurité civile, ainsi que du centre opérationnel de gestion des crises (COGIC).

▲ Ces actions s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le secrétaire général du ministère dans tous les domaines de la gestion du personnel, du budget, des marchés publics, de l'immobilier et de l'informatique.

▲ Sur le plan logistique, la SDAL comporte quatre établissements de soutien logistique et opérationnel (ÉSOL) basés à Méry-sur-Oise (95), Marseille-La Valentine (13), Jarnac (16) et Mort-Mare (54). Composées de 110 techniciens hautement qualifiés, ces unités constituent une arrière-garde logistique de premier ordre capable de répondre aux besoins particuliers des services opérationnels. Ils entretiennent le parc automobile et les matériels spécifiques des moyens nationaux.

▲ Ils gèrent les stocks de la réserve nationale sur 10 000 m², qu'ils peuvent acheminer n'importe où, en France, en cas de crise.

▲ Enfin, les spécialistes des quatre ÉSOL étudient les moyens d'interventions des opérationnels. À ce titre, ils réalisent des équipements spécifiques, comme des stations de traitement d'eau ou des robots pour le déminage □





TROIS SERVICES SPÉCIALISÉS ET UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

▲ **L'inspection** évalue périodiquement les SDIS et leur encadrement. Des missions d'enquête et de contrôle lui sont confiées notamment en cas d'accidents en service. En son sein, des spécialistes sont également chargés de collecter et de rassembler des informations sur la nature des accidents et de proposer aux services les mesures permettant d'en limiter le nombre et la gravité ☐

▲ **La mission des relations internationales** élabore et supervise des programmes de coopération bilatérale et multilatérale, en liaison avec la mission des affaires internationales du secrétariat général, les attachés de sécurité intérieure des ambassades et les établissements publics du ministère ☐

▲ **Le service du Haut fonctionnaire de Défense** seconde le directeur au titre de ces fonctions. Il coordonne l'ensemble des actions de défense civile relevant du ministère de l'Intérieur, anime la planification de défense et s'assure de sa diffusion et de son appropriation au sein du ministère. Il met en œuvre les procédures de sécurité et de défense. Enfin, il veille à la sécurité des systèmes d'informations de l'ensemble du ministère ☐



▲ Située à Aix, **l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers** forme les cadres professionnels et volontaires, à toutes les étapes de leur carrière. Cet établissement public anime le réseau des écoles départementales et zonales et développe des actions de coopération internationale. Pour en savoir plus : www.ensosp.fr ☐